

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ INTERNATIONAL

Durant l'année qui a précédé la célébration de son centenaire, le Comité international de la Croix-Rouge s'est trouvé au premier plan de l'actualité lorsque les Nations Unies lui demandèrent son concours pour contrôler les navires se rendant à Cuba. Il n'eut pas, finalement, à s'acquitter de cette mission sortant du cadre habituel de son activité humanitaire, mais l'épisode illustra de manière frappante l'autorité morale et la confiance dont bénéficie aujourd'hui l'institution neutre qui, il y a un siècle, fonda la Croix-Rouge. Cette crise de Cuba fut aussi, pour le CICR, l'occasion de préciser quelle contribution il peut, en cas de grave danger, apporter au maintien de la paix.

Dans son *Rapport d'activité 1962*, le CICR revient sur ces événements dramatiques et passe en revue les tâches nombreuses dont il eut à s'acquitter durant l'année écoulée. La fin de la guerre d'Algérie mit un terme à l'activité de secours et d'assistance qu'il avait commencée depuis plus de sept ans, mais les graves convulsions qui suivirent le cessez-le-feu l'obligèrent encore à intervenir dans des circonstances particulièrement délicates.

Sur le continent asiatique, divers conflits, ou séquelles de conflits, imposèrent au CICR des tâches souvent difficiles, notamment au Laos, en Nouvelle-Guinée, lors des hostilités entre l'Inde et la Chine et, vers la fin de l'année, au Yémen. Les délégués de Genève poursuivirent aussi leur activité en faveur des Coréens du Japon désirant être rapatriés et des Tibétains réfugiés au Népal.

Le *Rapport* rend compte également de la vaste œuvre théorique et juridique que le CICR accomplit année après année, de manière à offrir une protection toujours plus efficace aux victimes de conflits ou de troubles intérieurs. Il termine par un exposé de la situation financière de l'institution.